



75, rue Principale C.P. 70, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0

Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024

Courriel : [info@lacadesaigles.ca](mailto:info@lacadesaigles.ca)



## MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Eh oui, l'hiver tire à sa fin, enfin ! Mais quel hiver ! Il nous aura coûté plus cher en entretien pour nos 42 kilomètres de routes, plus de temps de travail, plus d'utilisation de nos véhicules et beaucoup plus d'abrasif que la normale. Heureusement que le printemps nous fera oublier rapidement cet hiver 2014, avec l'arrivée des journées plus longues, du soleil et de la chaleur... cela sera excellent pour la saison des sucres.

Cette année les travaux majeurs d'amélioration de nos routes devraient être quasi-inexistants car à ce jour il n'y a aucun signe de vie des 2 gouvernements supérieurs. Ils doivent s'entendre sur les modalités d'application des subventions depuis 1 an et ce n'est pas encore fait. Ce n'est pas la tenue des élections, d'ici le 7 avril, qui va accélérer le processus. Si rien ne bouge rapidement, nous nous en tiendrons au strict minimum d'entretien de nos rangs. Les sommes que nous aurions dû recevoir seront réparties dans les années futures ; elles se sont pas perdues mais reportées.

Autre sujet, la responsabilité municipale dans la promotion de la santé. Les municipalités sont bien positionnées pour agir dans ce segment de la vie ; plusieurs villes et villages sont très impliqués afin d'inciter leurs citoyens/ennes à bouger plus et manger mieux. Je vous invite à visiter le site « bienentourés.com » et à visionner les 2 diaporamas qui s'y trouvent. Notre municipalité s'est inscrite au Défi 5/30. Vous pouvez visiter ce site à « defisanté.ca » ; c'est un début timide que 5 portions de fruits ou légumes par jour avec 30 minutes d'activités physiques par jour, 5 jours/semaine. Toujours dans le même domaine, la municipalité a demandé, par résolution à Hydro-Québec, un moratoire sur l'installation de ses nouveaux compteurs électromagnétiques qui émettraient des micro-ondes cancérigènes. Si le sujet vous intéresse vous n'avez qu'à visiter le site de la « Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique ».

Pour terminer, je félicite M. Samuel Dubé, fils de Mme Sonia Rioux et de M. Michel Dubé pour l'acceptation de sa candidature comme futur médecin spécialiste en obstétrique et en gynécologie, à l'université Laval de Québec. Lac-des-Aigles est une pouponnière d'hommes et de femmes qui contribuent au mieux-être du Québec, comme le sera M. Dubé. Bravo !

Claude Breault

### Prochaines parutions du Bulletin

- Été
- Automne
- Hiver
- Printemps

### Date limite de remise des articles

- 13 mars
- 12 juin
- 9 septembre
- 11 décembre

### Table des matières

Mot du maire . . . . .	1
Informations municipales . . . . .	2-7
Info-Biblio. . . . .	8-9
Soupe populaire – Relais pour la vie . . .	9
Développement . . . . .	10
Vie scolaire . . . . .	10
En cas d'urgence - Trousse de secours . . .	11
Conseils de sécurité . . .	12
Chasse aux trésors . . .	13
Corporation du lac . . .	14
Revitalisation . . . . .	14
Parc Natur'Ailes . . . . .	15
Défi Santé 5/30 . . . . .	15
Horaires . . . . .	16
Événements à venir . . .	16
Conseil municipal . . . .	16

## INFORMATIONS MUNICIPALES

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE : - À la séance régulière du conseil municipal tenue le 13 janvier 2014, le règlement suivant a été adopté dont en voici quelques extraits:

### RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 120-14 - RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les compétences municipales* permet d'adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, la sécurité, le transport et le bien-être général de sa population;

CONSIDÉRANT que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance ordinaire du 5 septembre 2013.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le règlement numéro 120-14, le présent règlement abroge et remplace les règlements numéros 40-98 sur les Alarmes, 54-00 sur les Animaux, 65-02 sur le Colportage, 66-02 sur les Nuisances et 67-02 sur la Sécurité, la Paix et l'Ordre.

Le Règlement 120-14 peut être consulté au bureau municipal.

Donné à Lac-des-Aigles, ce vingt et unième jour du mois de janvier deux mil quatorze.

---

Francine Beaulieu  
Directrice générale

---

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE : - À la séance régulière du conseil municipal tenue le 3 février 2014, le règlement suivant a été adopté dont en voici quelques extraits:

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 121-14 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

Que la municipalité de Lac-des-Aigles adopte le code d'éthique et de déontologie révisé applicable pour les élus, qui abroge le Règlement 105-11 : en voici quelques extraits

#### **ARTICLE 1 : TITRE**

**Le titre du présent code est :** Code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux élus de la Municipalité de Lac-des-Aigles.

#### **ARTICLE 2 : APPLICATION DU CODE**

Le présent code s'applique à tout membre du conseil de la Municipalité de Lac-des-Aigles.

#### **ARTICLE 3 : BUTS DU CODE**

Le présent code poursuit les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité ;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Le Règlement 121-14 peut être consulté au bureau municipal.

Donné à Lac-des-Aigles, ce cinquième jour du mois de février deux mil quatorze.

---

Francine Beaulieu  
Directrice générale

## INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

### Résolution 334-13 RENOUVELLEMENT CONTRAT CHEF

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle le contrat d'engagement du directeur du service incendie – chef pompier de la Brigade incendie, M. Francis Lavoie, aux mêmes conditions que le contrat précédant en modifiant cependant le Point 5.3 portant sur les déplacements.

### Résolution 336-13 FORMATION POMPIER 1 – FACTURATION AUX AUTRES MUNICIPALITÉS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles facture un montant équivalent à environ 2 000 \$/élève sur 3 ans pour temps de gestion, inscriptions, manuels,... et autres

tel qu'encourus pour chaque élève à l'ÉNPO aux municipalités avoisinantes qui auront des pompiers qui suivront la formation Pompier I au Lac-des-Aigles.

**Résolution 337-13 FORMATION – OFFICIER NON URBAIN**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le pompier M. Jonathan Leblanc Breault à suivre la formation Officier non urbain (ONU) qui se donnera à Cabano en 2014. Le coût approximatif est de 600 \$ soit 6 fins de semaine

Que ses déplacements lui soient remboursés à 0,20 \$/km comme il a été le cas pour les autres pompiers ayant suivi pareille formation.

**Résolution 338-13 FORMATION – MATIÈRE DANGEREUSE / OPÉRATION ET GESTION D'UN SERVICE INCENDIE**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le directeur du service incendie M. Francis Lavoie à suivre la formation matières dangereuses ainsi que celle Opération et gestion d'un service incendie si celles-ci se donnent au Bas-Saint-Laurent. Plus de détails seront demandés si c'est le cas.

**Résolution 07-14 VERSEMENT OMH**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie le versement à l'OMH pour 2014 soit 1 309 \$ (02-52000-963).

**Résolution 09-14 CRSBP - COTISATION ANNUELLE – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie au CRSBP la cotisation annuelle pour l'année 2014 soit 554 habitants x 3,59 \$ = 1 988,86 \$ + achat livres 554 x 0,67 \$ = 371,18 \$ + taxes pour un total de cotisation annuelle de 2 713,45\$.

Et pour le logiciel Symphonie 554 habitants x 0,39 \$ = 216,06 \$ + taxes = 248,41 \$, pour un grand total de 2 961,86 \$.

**Résolution 10-14 QUOTE-PART ANNÉE 2014 – MRC TÉMISCOUATA**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de payer à la MRC de Témiscouata les quotes-parts ci-après décrites pour l'année 2014 dès réception des factures :

	En 2014	En 2013	
Quote-part pour fonctionnement MRC	5 494,26	4 564,21	
Quote-part pour révision schémas d'aménagement	928,82	935,64	
Quote-part développement économique	2 808,67	2 945,67	
Quote-part Pacte rural		4 445,374 358,37	
Quote-part Piste cyclable		169,63	168,11
Quote-part Tronçon Monk		130,31	132,63
Quote-part Sentier national		94,24	91,23
Quote-part Fondation de la santé du Témiscouata	67,05	68,22	
Gestion cours d'eau		235,97	235,97
Préfecture – Élections		590,05	600,35
Préfecture – Rémunération		536,41	545,77
Réseau d'interconnexion Radio et schéma incendie	221,27	225,13	
Schéma de couverture incendie		1 619,22	1 637,31
Gestion et exploitation Inforoute		2 011,32	1 845,01
Culture et communication		536,41	545,77
Fondation de L'UQAR		0,00	120,01
GO Matrice		68,77	142,64
Règlement d'urbanisme		715,01	679,77
Fosses septiques		422,72	422,72
Bandes riveraines		1 258,79	1 258,79
<b>Total</b>		<b>22 344,20</b>	<b>21 523,32 \$</b>

**INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)**

**Résolution 11-14 TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF ROULAMI**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie la quote-part de 1 628,76 \$ pour le Transport adapté et Collectif Roulami (En 2013 1 708,14 \$).

**Résolution 12-14 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renomme les mêmes personnes pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-des-Aigles pour l'année 2013, soient les suivantes.

- Siège numéro 1 : MM. Michel Dubé, conseiller municipal;
- Siège numéro 2 : Roger Boutot, contribuable résident;
- Siège numéro 3 : Berthier Beaulieu, contribuable résident;
- Siège numéro 4 : Normand Beaulieu, contribuable résident;
- Siège numéro 5 : Elzéar Lepage, conseiller municipal.

**Résolution 13-14 DEMANDE DE SUBVENTION - ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande une subvention de 30 000 \$ à M. Jean D'Amour, député, dans le cadre du budget discrétionnaire relié

à l'amélioration du réseau routier municipal. Le projet qui sera priorisé en 2014 par le biais de cette subvention est le nettoyage complet de toute la surface de nos emprises de toutes nos routes pour assurer une meilleure sécurité. Ces travaux comporteront en débroussaillage et abattage.

#### **Résolution 17-14 FÉLICITATIONS – ASSOCIATION POUR L'ENSEMENCEMENT**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite l'association de l'ensemencement pour le succès remporté lors de la tenue de la 6<sup>e</sup> édition du tournoi de pêche sur glace tenu samedi le 11 janvier 2014 sous la présidence de M. Daniel Beaulieu. Plus de 300 inscriptions.

#### **Résolution 18-14 TARIFS DE LOCATION DES CHALETS – PARC NATUR'AILES**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles majore de 3 % soit 70 \$ à 72 \$ et de 75 \$ à 77,25 \$/nuitée à compter d'aujourd'hui ainsi que les terrains de camping de 3 % aussi.

#### **Résolution 19-14 PUBLICITÉ PARC NATUR'AILES – GUIDE DU TOURISME TÉMISCOUATA**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle la publicité dans le Guide touristique au coût de 160 \$ + taxes.

#### **Résolution 22-14 QUILLETHON DU 8 AU 16 FÉVRIER 2014**

En 2014 : Invitation à participer au 21<sup>e</sup> quillethon qui aura lieu du 8 au 16 février au Salon de quilles Témis 20 \$ / participant. Les profits seront versés à Ligne de vie du Témiscouata.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie pour l'inscription de 2 personnes au coût de 40 \$.

#### **Résolution 23-14 DÉFI SANTÉ 5/30**

La MRC demande à toutes les municipalités du Témiscouata d'adhérer au Défi santé 5/30. Présentement 7 municipalités ont adhéré dont Squatec et Biencourt.

Le Défi Santé, c'est 6 semaines de motivation pour améliorer ses habitudes de vie! Concrètement, le *Défi Santé* c'est viser l'atteinte de 3 objectifs, en solo, en famille ou en équipe, pendant 6 semaines, du 1<sup>er</sup> mars au 11 avril.

<b>Objectif 5</b> Manger au moins 5 portions de fruits et légumes par jour <b>Mangez mieux</b>	<b>Objectif 30</b> Bouger au moins 30 minutes par jour. Et pour les jeunes, c'est au moins 60! <b>Bougez plus</b>	<b>Objectif Équilibre</b> Dormir mieux pour avoir un meilleur équilibre de vie <b>Visez l'équilibre</b>
--	---	---

#### **Pourquoi s'inscrire?** Voici 10 raisons de relever le *Défi Santé*:

1. Parce que l'inscription est gratuite
2. Pour découvrir des trucs pour manger mieux
3. Pour se motiver à bouger plus
4. Pour prendre du temps pour soi
5. Pour mettre sa santé en priorité et faire des gestes concrets pour l'améliorer
6. Pour découvrir (ou redécouvrir) les bienfaits des saines habitudes de vie
7. Pour obtenir un soutien dynamique et motivant
8. Parce qu'on peut aussi le relever en famille et en équipe
9. Pour les nombreux prix à gagner
10. Et pour participer à un vaste mouvement santé au Québec: près de 160 000 participants en 2013, plus d'un million d'inscriptions depuis 2005!

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'inscrive au Défi 5 / 30 et en fasse la promotion par envoi collectif auprès de toute la population.

## **INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)**

#### **Résolution 24-14 SERVICES BANCAIRES POSTAUX**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes 1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du Protocole du service postal canadien ; 2) que le Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

1. faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
2. supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
3. prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
4. mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du protocole;
5. établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants

#### **Résolution 25-14 DRAG DE MOTONEIGE – SAMEDI LE 25 JANVIER - DEMANDES**

Le DRAG de motoneige organisé par la Brigade incendie aura lieu samedi le 25 janvier. Pour cette activité la brigade demande que la municipalité leur fournisse les photocopies pour l'envoi collectif, les frais de l'envoi collectif, le kiosque prêté à la plage ainsi que 2 voyages d'abrasif.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fournir les copies, l'envoi collectif, le kiosque, 2 voyages d'abrasif ainsi que la machinerie et nos opérateurs (pépine et/ou loader) pour cette activité.

#### **Résolution 26-14 ÉNPQ – COMMANDE DE MATÉRIEL DE FORMATION**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles défraie le coût du matériel nécessaire à la formation pour le directeur de la sécurité incendie et formateur M. Francis Lavoie au coût total de 339,99 \$ + livraison + taxes, à l'ÉNPO.

**Résolution 27-14 RENOUELEMENT ADHÉSION ACSIQ**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle l'adhésion du directeur du service incendie M. Francis Lavoie à l'ACSIQ - L'Association des chefs en sécurité incendie du Québec au coût de 230 \$ + taxes.

**Résolution 33-14 DÉCLARATION SOLENNELLE - FORMATION CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accuse réception à la présente réunion du dépôt de la déclaration de participation du membre du conseil M. Jean-Guy Beaulieu à la formation obligatoire sur le Code d'Éthique et de déontologie des élus donnée par la FQM à Saint-Louis –du Ha! Ha!, le 18 janvier 2014.

**Résolution 34-14 ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 121-14 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES**

**Attendu que** suite à une élection générale, l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, stipule que toute municipalité locale dont le préfet est élu au suffrage universel doit avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit, adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux, révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modifications;

**Attendu que** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné à la séance du conseil du 2 décembre 2013.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles adopte le code d'éthique et de déontologie révisé applicable pour les élus, qui abroge le Règlement 105-11.

**Résolution 35-14 ASSERMENTATION DES ÉLUS**

Chaque élu est assermenté sur l'application du code d'éthique et de déontologie des élus.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme l'assermentation de chaque élu.

## **INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)**

**Résolution 37-14 FORMATION APSAM**

Une formation sur le code de sécurité pour les travaux de construction se donnera à Squatec en avril-mai 2014. Tout travailleur ou maître d'œuvre sur un chantier doit l'avoir suivi. Est considéré comme un chantier toute excavation, prolongement d'aqueduc ou d'égout, ... Cette formation a une durée de 4 jours et coûtera 300 \$/employé + les frais (10 %)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive le contremaître municipal M. Berthier Beaulieu et lui rembourse ses frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

**Résolution 38-14 ABAT-POUSSIÈRE**

En 2014 à 488 \$ soit une hausse de 3 %.

En 2013 Sel Warwick nous offrait l'abat-poussière au même prix qu'en 2011 et 2012 soit à 473 \$/ballot de 1 tonne.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme l'achat de 15 ballots d'abat-poussière à 488 \$ chaque pour 2014 auprès de Sel Warwick.

Ceux-ci devront s'entendre avec le contremaître M. Berthier Beaulieu pour fixer la date de leur livraison.

**Résolution 39-14 FÊTE DES VOISINS DU 7 JUIN 2014 – INSCRIPTION - ARTICLES PROMOTIONNELS**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles n'organise pas cette année de Fête des Voisins samedi le 7 juin.

**Résolution 40-14 CHEMIN DE ST-RÉMI – VISITE VENDREDI, LE 14 MARS AU LAC-DES-AIGLES**

Stéphane Pinel et sa conjointe Louise Bourgeois arriveront de Ste-Rita par le chemin du Nord-du-Lac vendredi le 14 mars vers 16h ou 17h. Une rencontre d'information devra avoir lieu le soir même de 19 h à 20 h 30. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accueille ce couple promoteur du sentier de St-Rémi au Lac-des-Aigles en les invitant à souper à la salle du conseil vers 17h ou 17h30 avec le maire et quelques élus. Suivra à la salle municipale une rencontre d'informations pour le public de 19 h à 20 h 30 avec une présentation d'un diaporama sur ce beau projet structurant pour Lac-des-Aigles suivi d'une période de questions et d'échange. Un chalet leur sera prêté et un déjeuner tôt le samedi leur sera payé soit chez Lelou ou Jacklang (Horaire à vérifier).

Un envoi collectif sera fait lundi le 10 mars pour inviter toute la population à cette séance d'informations.

**Résolution 41-14 RENOUELEMENT ADHÉSION AUX FLEURONS DU QUÉBEC**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion Aux Fleurons du Québec pour 2014-2015-2016 au coût de 695 \$/3 ans.

**Résolution 42-14 ACHAT DE JARDINIÈRES**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse aussi l'achat de 40 jardinières et 10 crochets à la serre Desjardins Turcotte de Saint-Jean-de-Dieu au même prix qu'en 2013, soit 45 \$ pour les jardinières dont nous avons déjà le contenant et 50 \$ pour les nouvelles jardinières, plus 30 \$ pour les crochets

(pour les 10 nouvelles).

**Résolution 43-14 CMA – VIDANGES DE ROULOTTES - VR**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme que les VR pourront vidanger leur véhicule sur le terrain de camping municipal du Parc Natur'Ailes.

**Résolution 44-14 DEMANDE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU LAC**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 1 400 \$ à la Corporation de développement communautaire du Lac pour leurs activités de 2014.

**Résolution 45-14 DEMANDE FABRIQUE ET DIOCÈSE**

Lettre du diocèse sur le rôle des municipalités vis-à-vis la survie de leurs églises. Et réception des États financiers de la paroisse St-Isidore de Lac-des-Aigles démontrant un déficit d'opération de 13 000\$ pour l'année 2013. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 1 000 \$ pour aider aux dépenses des activités de la Paroisse.

**Résolution 51-14 DEMANDE CLUB OPTIMISTE – RALLYE MOTONEIGE – DEMANDE**

Lettre demandant le chalet pendant le Rallye du 1<sup>er</sup> mars prochain.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter un chalet aux Optimistes pour leur Rallye du 1<sup>er</sup> mars prochain.

Renée Bernard recevra 25 \$ pour son temps et le ménage des toilettes à faire après l'activité.

**INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)**

**Résolution 54-14 OPP**

Lettre de l'OPP demandant de l'aide pour leurs activités, déjeuners,... Mme Josée Sirois membre de l'OPP est présente à la réunion. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 300 \$ à l'OPP – Organisme de participation des parents de l'école pour leurs activités.

**Correspondance :**

1. Le MAMROT écrit à la Présidente d'élection pour la remercier de son excellente collaboration pour l'utilisation de l'application de saisie des candidatures et des résultats développée par le ministère lors des dernières élections.
2. Lettre de remerciement de la Maison des jeunes « La Piôle » pour votre contribution pour leur activité annuelle du Bingo du Banquier tenue le 30 novembre dernier.
3. Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs nous informe que la performance de la RIDT en 2013 nous a valu une subvention dans le cadre du Programme sur la redistribution. Une somme de 200 868,79 \$ a été versée par dépôt direct en décembre 2013 à la RIDT avec le détail du calcul.
4. Reçu accusé réception de notre résolution # 13-14 du député M. Jean D'Amour à notre demande de subvention pour l'entretien du réseau local.
5. Information du CRSBP à l'effet que le livre numérique arrive et qu'il sera un service additionnel au livre papier.
6. Information du CLD à l'effet qu'une première rencontre pour le comité sur l'hébergement illégal présidé par Tourisme Québec a eu lieu le 16 janvier où le ministre du Tourisme, Pascal Bérubé a confié à un consultant externe le mandat d'établir un diagnostic lié à cette problématique.
7. Le DGE tient à souligner le travail effectué par notre commission de révision lors des dernières élections. Leurs efforts contribuent à la mise à jour de la liste électorale permanente en assurant la qualité et leur permet de produire des listes plus exactes.

**RAPPELS MUNICIPAUX**

**À noter que le jour du versement de taxes, le bureau municipal est ouvert toute la journée (à moins de circonstances exceptionnelles).**

**DATES DES VERSEMENTS 2014**

**1<sup>er</sup> versement : 19 février**

**2<sup>e</sup> versement : 20 mai**

**3<sup>e</sup> versement : 18 août**

---

**PERMIS OBLIGATOIRE POUR TRAVAUX**

**Rappel de votre inspecteur :** Vous voulez rénover votre salle de bain, construire une remise, refaire la toiture,... n'oubliez pas de communiquer avec votre inspecteur M. Berthier Beaulieu au 418-779-2300

poste 8. Afin de connaître les règlements en vigueur, marges à respecter,... et obtenir un permis au coût de 15 \$. **Merci de votre collaboration et bons travaux.**

---

## CABANES À PÊCHE

**Très important : voir à retirer vos cabanes à pêche du lac avant que le lac ne dégèle.**

Merci de votre collaboration

# INFO BIBLIOTHÈQUE



**Animation lecture : Ella la petite coccinelle au grand cœur**

**MERCREDI LE 12 février À 18H30 à la bibliothèque**



26 enfants et leurs parents se sont présentés à la bibliothèque pour écouter l'histoire d'Ella. Ce conte fut suivi d'un bricolage et d'une collation aux couleurs de la Saint-Valentin MERCI à tous les parents qui prennent le temps de venir mettre un sourire sur le visage de leur enfant en participant en si grand nombre aux activités de la bibliothèque.



**Livres récemment achetés :**

Plusieurs livres adultes ont été achetés en mars entre autres les livres qui font suite aux séries suivantes :



## SÉRIES :

Les infirmières de Notre-Dame de Marylène Pion: Évelina (tome 3)

Les Héritiers D'Enkidiev de Anne Robillard : Mirages (tome 9)

L'héritière de Salem de Caroline Barré : Bethsabée et Fatalité ou malédiction (tome 3-4)

Le clan Aramob CHÉRUB 13 : Robert Muchamore SÉRIE POUR JEUNE

Le journal d'un dégonflé TOME 7 : de Jeff Kinney SÉRIE POUR JEUNE

+

## INFO BIBLIOTHÈQUE (suite)

Ce qui se passe au congrès reste au congrès! D'Amélie Dubois

La nuit leur appartient de Sylvia Day (L'auteur de la série Crossfire)

Le clan Seton de Sonia Marmen : Les Aubes grises (tome1)

Neveu d'hitler de Bob Martin

Les 7 tomes de Fanette de Suzanne Aubry.

**PS : Si vous avez des suggestions d'achat de livres n'hésitez pas à donner vos titres à une bénévole de la bibliothèque, nous en tiendrons compte lors des achats.**

### **Les heures d'ouverture de la bibliothèque :**

Lundi de : 13h00 à 14h30

Mardi et mercredi : 19h00 à 20h30

***Le comité de la bibliothèque de Lac des Aigles vous souhaite un très beau printemps.***

---

## SOUPE POPULAIRE RELAIS POUR LA VIE!

Cette année, nous vous attendons, le 26 avril prochain, pour notre SOUPE POPULAIRE! Les billets sont en vente, auprès de notre chef d'équipe, Linda Bouchard, au bureau du médecin et auprès de chaque membre de l'équipe des Fleurs du matin. Ces billets sont au coût de 8 \$ et des flambeaux sont toujours disponibles le soir même au coût de 5 \$, pour la marche, dans les rues du village. Il est possible d'effectuer des dons sur place ou d'acheter des luminaires qui seront allumés le soir de la grande marche, le 7 juin prochain au Parc Beauséjour de Rimouski.

L'an dernier, lors de cette belle activité pour amasser des fonds pour la Société canadienne du cancer, nous avons remis, avec notre inscription à la marche du relais pour la vie, une somme de **6130** \$. C'est grâce à votre participation que nous pouvons être fiers du montant remis.

Nous vous attendons en grand nombre encore cette année, pour ce beau rassemblement. Nous connaissons tous une personne, de près qui se bat contre cette maladie.

**Merci et au plaisir de vous recevoir le 26 avril prochain à 17h00  
à la Salle municipale de Lac des Aigles.**



L'Équipe des Fleurs du matin

Linda Bouchard, Johanne Bérubé, Véronique Bouchard, Pascale Pelletier, Johanne D'Auteuil, Gaétane Rioux et Jocelyne Bourgoin.

## DÉVELOPPEMENT

Pour faire suite à l'article du mois de décembre, je vous informe que les promoteurs du « Chemin de St-Rémi » ont quitté Ste-Rita vendredi matin le 14 mars pour arriver ici en fin d'après-midi. Nous les avons accueillis dans un de nos chalets où ils ont pu se reposer avant de partager un souper avec les membres du conseil. À 19 heures, tous les gens intéressés par ce sentier de pèlerinage ont pu visionner un beau diaporama sur l'ensemble de ce projet à l'édifice municipal, suivi d'une période d'échanges avec les 2 pèlerins. La population a très bien répondu à ce projet par une présence non pas nombreuse mais de qualité. De nombreux adeptes de la marche qui étaient présents ont été enchantés par ce projet d'un sentier genre Compostelle qui passera par notre village. À suivre.

Je viens de terminer la lecture d'un magnifique livre « Le siècle de la Chine – Comment Pékin refait le monde à son image » ; livre emprunté à notre bibliothèque municipale. Ce que le système capitaliste chinois fait en Chine et dans tous les pays de la terre nous affecte directement ici à Lac-des-Aigles. Savez-vous que 91 % de tout ce qui se vend chez Wal-Mart provient de l'usine du monde qu'est la Chine où sont surexploités des centaines de millions de travailleurs (euses) chinois. Il est aujourd'hui impossible de vivre sans consommer aucun produit fabriqué en Chine. C'est par milliers que les entreprises / manufactures ont fermé leurs portes aux États-Unis et au Canada ; pour être précis plus de 57 000 chez nos voisins du sud depuis 10 ans, ce n'est peu dire. Ici, nous n'avons qu'à penser à la défunte entreprise de couture « La Griffé de l'Aigle » qui a fermé boutique dès que la protection douanière avec la Chine a pris fin. Les entreprises chinoises qu'elles soient publiques ou privées pillent la planète de ses ressources naturelles, qui sont transformées et transportées en Chine et qui nous reviennent sous toutes formes et dans tous les secteurs d'activités, comme les planchers de bois franc et très bientôt les automobiles et les avions. Comment le Québec, le Bas-Saint-Laurent et Lac-des-Aigles peuvent-ils concurrencer une dictature capitaliste de l'ampleur de la Chine avec ses 1.4 milliard d'habitants ? ... un capitalisme d'état machiavélique, tout puissant et dominant la planète. Que nous reste-t-il comme axe de développement ? C'est une question de fond ... qui demande réflexion.

Mais comme je veux terminer sur une note positive je vais ajouter qu'il y a nos paysages, notre nature pour le tourisme et nos érables à sucre qui ne peuvent être transportées...

Claude Breault, Maire

## LA VIE SCOLAIRE

Le 18 février dernier, le conseil des commissaires a adopté le rapport annuel 2012-13. Nous avons eu des revenus pour 57 754 648 \$ et des dépenses pour 57 633 044 \$ ce qui nous laisse un très léger surplus d'opération de 121 593 \$ ou 0.2 %. Près de 730 personnes ont travaillé pour la réussite de nos 3 665 élèves du secteur jeune et pour les 3 978 clients du secteur adulte et formation professionnelle. Notre commission scolaire se démarque fort bien des 10 autres commissions scolaires francophones du Québec, tant au niveau des finances que de la réussite des élèves. Vous pouvez consulter le rapport sur le site Internet de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, sous l'onglet communication.

Le ministre des finances du Québec, M. Nicolas Marceau a déposé son projet de budget le 14 février dernier. Ce dernier, croyant faire des économies, veut diminuer le nombre de commissions scolaires au Québec ; donc moins de commissions scolaires, mais plus grosses. Si son projet de restructuration des organisations scolaires se réalise notre commission scolaire se retrouvera avec Rivière-du-Loup/Kamouraska et peut-être aussi avec la commission scolaire « Les phares » de Rimouski/Mitis ; ces fusions forcées seraient déplorables pour nos petits milieux ruraux,

et probablement coûteux au niveau des services et de la survie des petites écoles. La commission scolaire de Rimouski/Mitis a un déficit d'opération de 3 millions. Comme le dit un proverbe « Small is beautiful ». Donc se fusionner avec une ou deux commissions scolaires, plus grosses, ou plutôt se faire annexer avec une grosse commission scolaire dans le rouge n'est pas très encourageant. Il y a des élections en cours ; nos futurs députés pourront peut-être changer, modifier ce projet... À suivre !

Claude Breault, commissaire scolaire, district no 13

## Articles essentiels en cas de situation d'urgence

### À la maison

Ayez en tout temps à la maison les articles suivants :

- Eau potable – deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours
- Nourriture non périssable – provision pour au moins trois jours
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles – piles de rechange
- Lampe de poche – piles de rechange
- Chandelles
- Briquet ou allumettes
- Trousse de premiers soins – antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.

Pour encore plus de précaution :

- Sifflet – pour signaler votre présence aux secouristes
- Masques antipoussières – pour filtrer l'air contaminé

Ces articles essentiels permettront à vous et votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence. Ce délai de 3 jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux sinistrés ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.

### Articles à emporter en cas d'évacuation

En cas d'[évacuation de votre domicile](#), par exemple lors d'une [panne de courant prolongée](#), d'une [alerte d'inondation](#) ou d'un [tremblement de terre](#), les articles suivants pourraient vous être très utiles :

- Médicaments
- Articles pour l'hygiène - brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique
- Vêtements de rechange
- Couvertures
- Argent
- Clés de voiture et de maison
- Pièces d'identité
- Articles pour bébés - lait maternisé, couches jetables, biberons
- Articles pour animaux domestiques - nourriture, médicaments, laisse

Conseils :

- Mettez à l'avance ces articles dans un sac à dos ou un bac.
- Si vous êtes une personne à mobilité réduite, n'oubliez pas votre



### Trousse d'urgence pour votre automobile

Pour affronter l'hiver ou en cas de panne ou d'accident, vous trouverez utile d'avoir les articles suivants dans votre automobile :

- Pelle, grattoir et balai à neige
- Sable ou sel
- Bandes de traction
- Lampe de poche et piles de rechange
- Trousse et manuel de premiers soins, ciseaux pour couper les ceintures de sécurité
- Fusées éclairantes ou lanterne d'avertissement
- Bouteilles d'eau et aliments non périssables
- Câbles de survoltage
- Allumettes et bougies dans une boîte de métal ou un sac de plastique - utiles pour se réchauffer ou s'éclairer

- Couvertures
- Vêtements chauds et bottes de rechange
- Cartes routières
- Pièces de 25 cents (au moins 2) ou une carte d'appel – si vous n'avez pas de cellulaire
- Constat amiable – commandez votre exemplaire auprès du Groupement des assureurs automobiles au 514 288-4321 ou au 1 877 288-4321 (sans frais) ou au [www.infoassurance.ca](http://www.infoassurance.ca), section *Documents*

## **Trousses préassemblées**

Vous pouvez vous procurer des trousses préassemblées auprès des organisations suivantes :

- [la Croix-Rouge canadienne](#), [l'Ambulance Saint-Jean](#), [l'Armée du Salut](#) et vos commerçants locaux.

### ***Soyez pile à l'heure, vérifiez vos avertisseurs de fumée***

**Municipalité de Lac-des-Aigles, le 6 mars 2014.** — Votre service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invite à profiter du changement d'heure le dimanche 9 mars pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Pour **vérifier votre avertisseur de fumée**, il suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

**Testez aussi sa capacité à détecter la fumée** en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Si votre appareil est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si elle a bien reçu le signal.

#### ***Points importants à retenir :***

- Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. N'installez jamais de pile rechargeable.
- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol et, idéalement, dans chaque chambre à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée.
- Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans ou avant, s'il est endommagé ou défectueux. Fiez-vous à la date indiquée sur le boîtier. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque, remplacez-le.
- Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée. On vous recommande de vérifier régulièrement son bon fonctionnement et de changer la pile, au besoin.

### **Conseils de sécurité relatifs aux brûlages domestiques et aux barbecues**

**MRC de Témiscouata, le 6 mars 2014** — Ce printemps, les pompiers de votre service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invitent à suivre les conseils de sécurité suivants afin prévenir les risques d'incendie.

#### **Conseils de sécurité relatifs aux brûlages domestiques**

- Éliminer les débris de bois et d'herbe par le compostage et le déchiquetage plutôt que d'effectuer des brûlages domestiques. Ce choix respecte l'environnement. Vérifier si la municipalité offre ces services aux citoyens.
- S'informer des règlements relatifs à la Loi sur les forêts et à la Loi sur la qualité de l'environnement et les respecter.
- Il est interdit par la Loi sur la qualité de l'environnement de brûler des matières résiduelles à ciel ouvert, même pour les récupérer en partie. Il est toutefois permis de brûler des branches, des arbres

et des feuilles mortes.

- S'informer auprès de sa municipalité pour savoir s'il existe une réglementation sur les brûlages : Sont-ils autorisés? Faut-il un permis? Qu'est-il permis de brûler?
- Consulter l'indice-ô-mètre. On ne devrait pas faire de feu en période de sécheresse soit lorsque cet indice est élevé ou extrême. Il est plus facile de perdre le contrôle d'un feu lors d'une journée chaude, venteuse ou sèche.

### **Conseils de sécurité relatifs aux barbecues avant le premier usage de la saison**

- Remplacer les bombones défectueuses ou âgées de plus de 10 ans en les remettant au distributeur de propane. Ne jamais les jeter au rebut, car elles pourraient exploser.
- Ne jamais utiliser un barbecue à l'intérieur.
- Laisser un mètre (3 pi) entre le barbecue et la structure ou le mur.
- Éteindre l'appareil en fermant d'abord le robinet de la bombone et ensuite, une fois la flamme éteinte, les boutons de contrôle.
- Après son utilisation, placer le barbecue loin d'une porte ou d'une fenêtre afin d'éviter l'infiltration de gaz dans la maison en cas de fuite.
- Ne pas laisser le barbecue dans un endroit frais et humide propice aux toiles d'araignée qui représentent un risque d'incendie dans les contrôles.
- Ne jamais entreposer la bombone à l'intérieur.

### **Quoi faire si le barbecue prend feu**

- Fermer le robinet de la bombone, si possible.
- Fermer le couvercle pour étouffer le feu.
- Composer le 9-1-1.
- Ne pas tenter d'éteindre le feu avec de l'eau. Utiliser un extincteur portatif approprié, comme celui à poudre de type ABC.
- Faire inspecter le barbecue par un professionnel avant de le réutiliser.

### **Quoi faire si la bombone prend feu**

- Si le feu se situe à la sortie du robinet de la bombone, s'éloigner rapidement et composer le 9-1-1. Ne pas tenter d'éteindre le feu.

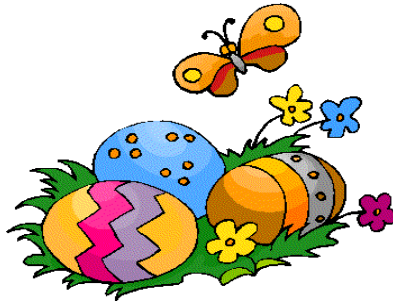
Pour obtenir plus d'information, communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie ou visitez le [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca) à la section *Sécurité incendie*.



# **À surveiller**

**Une chasse aux œufs de Pâques se met en branle !**

Les membres du Comité d'éveil à la lecture et à l'écriture vous préparent une activité exceptionnelle pour Pâques. Quelques jours avant l'animation de Pâques à ta bibliothèque, jeunes et moins jeunes, courez à la recherche d'indices afin de découvrir le trésor ! Ces indices se retrouveront chez certains commerçants dans ta municipalité. Surveillez les publicités, d'autres informations suivront bientôt !



## **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU LAC**

À la réunion régulière du 13 janvier 2014 des administrateurs de la Corporation de développement communautaire du Lac s'est formé le comité pour organiser la 32<sup>e</sup> Édition du Festival Été 2014 qui se déroulera à la fin du mois de juin à la Salle du Pavillon du lac sur la rue du Quai au Lac-des-Aigles soit les 27-28 et 29 juin prochain.

Une invitation à la population de Lac-des-Aigles et des paroisses environnantes est faite pour qu'ils viennent festoyer à la salle du Pavillon du lac le 29 juin prochain à l'occasion du 16<sup>e</sup> Gala des musiciens.

Lucille Beaulieu, présidente de cette fête estivale sera sur place avec son équipe pour vous accueillir.

Bienvenue à tous et au plaisir de vous rencontrer à cette fête. Amicalement.

Lucille Beaulieu, présidente de la fête

Normand Beaulieu, président de la Corporation de développement communautaire du lac

Laurent Beaulieu, secrétaire-trésorier

---

## **REVITALISATION**

L'équipe provisoire de revitalisation de notre communauté chrétienne est rendue à la 6<sup>e</sup> étape, qui est celle de la préparation, présentation.

Pendant l'année qui vient, nous réaliserons des actions recueillies lors de la consultation des organismes et de l'assemblée paroissiale.

### **VOLET 1 : Formation à la vie chrétienne**

**Objectif visé** : Créer un espace de participation des jeunes et des moins jeunes.

**Actions** :

1. Crèche vivante (déjà réalisée)
2. Trouver une personne pour accompagner la responsable de la paroisse à la préparation au baptême

### **VOLET 2 : Liturgie et vie communautaire**

**Objectif visé** : Rendre la communauté plus vivante

**Actions** :

1. Une personne pour animer les chants aux ADACES
2. Participation des jeunes aux ADACES avec lecteurs
3. Une messe à thème : Bénédiction des semences et autres

### **VOLET 3 : Présence de l'Église dans notre milieu**

**Objectif visé** : Créer des liens avec les paroissiens

**Actions** :

1. Appeler des personnes pour demander leurs intentions de prières
2. Célébration eucharistique lors du Congrès Mondial Acadien (CMA 2014)
3. Relance de l'Onction des malades

Dans un an la communauté chrétienne sera invitée à une assemblée de paroissiens, dans le but d'évaluer les actions réalisées et relancer pour une autre année vers d'autres actions.

## PARC NATUR'AILES

Location de chalets et terrains de camping **Paget : 1-418-867-0196**



Chalets toutes saisons (genre suisse) et de terrains de camping.

Veillez contacter Mme Renée Bernard, gestionnaire au 418-779-2739 ou 418-779-2061 ou par Paget au 418-867-0196.

2 chalets toutes saisons loués à 72 \$ / nuit ou 77,25 \$ (avec bois) occupation double, 11 \$ / personne supplémentaire.

BIENVENUE CHEZ NOUS !



Communiqué de presse  
diffusion immédiate

## Défi Santé 5 / 30, des municipalités du Témiscouata s'engagent!



Témiscouata-sur-le-Lac, 21 février 2014 – L'Équipe Saines habitudes de vie COSMOSS Témiscouata félicite les douze municipalités du Témiscouata qui se sont inscrites afin de relever le Défi Santé 5/30. **Biencourt, Dégelis, Packington, Saint-Athanase, Saint-Eusèbe, Saint-Honoré-de-Témiscouata, Témiscouata-sur-le-Lac, Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Pohénégamook, Lac-des-Aigles, Rivière-Bleue et Saint-Michel-du-Squatec** ont pris l'initiative de s'inscrire au Défi Santé 5/30 afin d'encourager leurs citoyens et citoyennes à acquérir de bonnes habitudes alimentaires et à faire de l'activité physique. Le Défi Santé 5/30 se déroule du 1<sup>er</sup> mars au 11 avril 2014. Il est d'une durée de six semaines et consiste à manger au moins cinq portions de fruits et légumes et à faire de l'activité physique pendant au moins 30 minutes chaque jour. Au cours de cette période, toutes les municipalités sont invitées à organiser des activités et à rendre disponible gratuitement ou à faibles coûts, des lieux ou des services pour faciliter la réussite du défi. L'équipe Saines Habitudes de Vie COSMOSS Témiscouata diffusera un calendrier des activités et services offerts.



**Alors, vous relevez le défi?** Il est maintenant temps, pour la population de s'inscrire au Défi Santé 5/30 soit en solo, en famille ou en équipe. Il n'est pas nécessaire que votre municipalité soit inscrite. Il suffit de se rendre sur le site Internet [www.defisante.ca](http://www.defisante.ca). Quelle sera la municipalité qui aura le plus de participants?

**À propos...** L'Équipe Saines habitudes de vie COSMOSS Témiscouata est un regroupement de partenaires issus des domaines de la santé, de l'éducation, du communautaire et du municipal. L'équipe soutien et met en place des environnements favorables à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif et d'une saine alimentation pour les jeunes de 0-17. COSMOSS (Communauté Ouverte et Solidaire pour un Monde Outillé, Scolarisé et en Santé) est une démarche de concertation visant à améliorer les conditions de vie des jeunes de -9 mois à 30 ans et de leur famille vivant dans un contexte de vulnérabilité.

-30-

Source et Information : **Carole Dumont**, Agente de coordination de l'Équipe des Saines habitudes de vie **MRC de Témiscouata**, 418 899-6725, poste 212, [cdumont@mrctemis.ca](mailto:cdumont@mrctemis.ca)

## HORAIRES BUREAU MUNICIPAL

Pour informations : 418 779-2300 poste 1 et à [info@lacdesaigles.ca](mailto:info@lacdesaigles.ca)

**Horaire d'accueil du public au bureau**

Du lundi au Jeudi de 8 h à 12 h et Vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

**Congé de Pâques :** Fermé Vendredi, le 18 avril et Lundi de Pâques, le 21 avril

Fermé : lundi, le 19 mai Fête des Patriotes

---

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

**Horaire normal :** Ouvert les lundis de 13 h 30 à 15 h, les mardis et mercredis soirs de 19 h à 20 h

30

**La bibliothèque sera fermée :**

Lundi de Pâques, le 21 avril et lundi, le 19 mai Fête des Patriotes

Pour informations : 418 779-2300 poste 5

---

## **CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS À VENIR AU LAC-DES-AIGLES**

Mercredi, le 9 avril	- Réunion du conseil
Samedi, le 19 avril	- Souper de crabe au Mont Biencourt
Dimanche, le 20 avril	- Pâques
Samedi, le 26 avril	- Soupe populaire - Relais pour la vie à salle municipale de LDA
Lundi, le 5 mai	- Réunion du conseil
Lundi, le 2 juin	- Réunion du conseil
27-28- et 29 juin	- Festival d'été au Pavillon du Lac
10-11-12 et 13 juillet	- Triple Couronne
24-25 août	- Gymkhana et Congrès Mondial Acadien

### **Membres du conseil municipal**

M. Claude Breault, maire, dossiers MRC, RALDA, Bibliothèque, Gestion interne, Comité Gymkhana

M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, pro-maire, dossiers sécurité incendie et OMH

M. Jean-Guy Beaulieu, conseiller siège # 2, représentant municipal OMH

Mme Nicole Beaulieu, conseillère siège # 3, dossier bibliothèque et OMH

M. Roger Dubé, conseiller siège # 4, RALDA, Maison des Jeunes

Mme Nadia Sheink, conseillère siège # 5, Club Quad



M. Elzéar Lepage, conseiller siège # 6, dossier Matières résiduelles, RALDA, Corporation de développement communautaire du lac, Réserve Duchénier, Loisirs, Association de l'ensemencement et Gymkhana

### **Employés municipaux**

Mme Francine Beaulieu, directrice générale

418 779-2300 poste 1

M. Berthier Beaulieu, inspecteur municipal et contremaître

418 779-2300 poste 8

M. Denis Morin, responsable aqueduc et égout et 3<sup>e</sup> employé aux chemins d'hiver

418 779-2300 poste 8

Mme Renée Bernard, gestionnaire du Parc Natur'Ailes

418 779-2739 ou 2061

M. Francis Lavoie, directeur du service incendie

418-779-2119

M. Carl Lévesque, 2<sup>e</sup> employé aux chemins d'hiver

# Joyeuses Pâques à tous!

